

Bruno Rodríguez qualifie la loi Helms-Burton d'aberration



La Havane, 4 avril, (RHC).- Le chef de la diplomatie cubaine a D'AUTRE PART, fustigé la décision de Washington de ne proroger que de deux semaines l'application du chapitre 3 de la loi Helms-Burton.

Depuis l'entrée en vigueur de cette loi en mars 1996, les présidents qui se sont succédés à la Maison Blanche avaient suspendu le dit chapitre 3 pour une période de six mois, afin d'éviter les confrontations avec notamment le Canada et les pays de l'Union Européenne.

Ce chapitre ouvre la voie à la poursuite devant les tribunaux des États-Unis contre les entreprises faisant usage des propriétés nationalisées par le gouvernement révolutionnaire dans les années 60.

Les menaces que Washington fait planer sur la mise en application de ce chapitre de la loi Helms-Burton a clairement pour objectif de décourager les investissements étrangers à Cuba.

Dans son tweet, le ministre cubain des Affaires étrangères a qualifié la loi Helms-Burton d'aberration qui n'a jamais dû exister car elle va à l'encontre du Droit international et nuit à l'économie et à l'intégrité de toute la population de Cuba.

Bruno Rodríguez a rappelé que le blocus économique, commercial et financier que les États-Unis infligent à Cuba depuis presque 60 ans, est rejeté par la majorité écrasante de la communauté internationale.

Ce mercredi, le secrétaire d'État nord-américain, Mike Pompeo a tenté de justifier la décision de Washington en avançant comme prétexte de soi-disant violations des droits humains et le soutien «militaire » de notre pays au Venezuela.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/187570-bruno-rodriguez-qualifie-la-loi-helms-burton-daberration>



Radio Habana Cuba